



2^{EME} EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 19 MARS 2013

La séance est conduite par le président M. Gilbert Gavillet.

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances et gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

d'adopter le préavis municipal No 02/2013 :

- **d'approuver le projet de règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions**
- **d'approuver le projet de règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants**
- **d'approuver le projet de règlement et tarif des émoluments relatifs à l'application de la loi sur les auberges et les débits de boisson (LABD)**

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Angélique Bovey

Prahins, le 20 mars 2013